

Ville de Ottignies - Louvain-la-Neuve

Avis de Recours

La Bourgmestre porte à la connaissance du public qu'un recours a été introduit, par un tiers, le **05 juillet 2019**, contre la décision des Fonctionnaires technique et délégué datée du **05 juin 2019** octroyant un permis unique à la **SA MC² DEVELOPMENT**, représentée par Monsieur DARCHE Damien, dont les bureaux sont situés à 1390 Grez-Doiceau, Les Gottes, 2 ayant comme objet l'**aménagement d'un chemin de liaison, la construction d'un immeuble de services rez+3 de ± 10.000 m² de surfaces hors-sol et deux niveaux de parking en sous-sol avec aménagements paysagers, l'exploitation d'un parking souterrain de 318 places avec groupes de ventilation et douze bornes de recharge de véhicules électriques, deux chaudières à condensation alimentées au gaz de ville d'une puissance nominale de 200 kW, trois transformateurs statiques d'électricité d'une puissance nominale de 250 et deux fois 800 kVA, un groupe électrogène de secours d'une puissance de 250 kVA reliée à un réservoir de 200 l de mazout et un système de refroidissement avec 260 kg de fluides réfrigérants R134-a, sur un bien sis à 1348 Louvain-la-Neuve, Boulevard Baudouin 1er 19.**

Les intéressés peuvent consulter le texte intégral de ce recours :

au service Urbanisme, Espace du Cœur de Ville 2 (3^{ème} étage)
les lundis de 12h30 à 19h00, du mardi au vendredi de 08h30 à 12h30
Et ce, du 29 juillet 2019 au 19 août 2019

Toute personne a le droit d'avoir accès au dossier dans les services de l'autorité compétente, dans les limites prévues par le décret du 13 juin 1991 concernant la liberté d'accès des citoyens à l'information relative à l'environnement.

Ce recours n'a pas d'effet suspensif de la décision.

A Ottignies - Louvain-la-Neuve, le 22/07/2019

La Bourgmestre, Par délégation, L'Echevin de l'Urbanisme,

C. du Monceau, 1^{er} Echevin (s)